

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25/03/2019 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 20 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire
Secrétaire de séance : Marie BODY, 1^{ère} adjointe

PRESENTS : Jacques NIVON	EXCUSE : Adrien DONZET
Marie BODY	
Emile Mallet	ABSENT : Louis MEGE PONZO
Daniel GRANDIN	
Fabrice ARNAUD	
Ernst LOPES CARDOZO	
Gérard NELH	
Jérôme PLANTEVIN	
Marine PANAZOL	

Présence de Cécile Gauthier, secrétaire de Mairie

Adrien Donzet a donné pouvoir à Marine PANAZOL

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11/02/2019 :

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion du 11.02.2019 est approuvé à l'unanimité.

1 – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2017 :

Cécile présente le compte administratif de l'année 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat au 31/12/2018	+19 297.79	+37 583.14
Résultat au 31/12/2017 reporté	+42 345.73	-44 723.39
Résultat de clôture au 31/12/2018	+61 643.52	- 7 140.25

RESULTAT GLOBAL au 31.12.2018 : + 54 503.27

Cécile précise que le compte de gestion correspond aux chiffres présentés ci-dessus.

2 – APPROBATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2018 :

Marie BODY, adjointe, demande aux conseillers de se prononcer sur les comptes présentés ainsi que sur l'affectation des résultats. Les conseillers approuvent à l'unanimité, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats, le Maire ne participant pas au vote.

3 – PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2019 :

Le Maire précise que ce budget a été bâti avec les adjoints et les membres de la commission Finances. Cécile en fait la présentation. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 210 945.27 en incluant un versement de 29090 au budget investissement qui, lui, s'équilibre à 86 246.25. E. Lopes Cardozo demande à ce que la somme de 14 000 € prévue pour le four soit enlevée car cette reconstruction ne lui paraît pas nécessaire. Afin de trancher définitivement cette question, le Maire propose un vote à ce sujet. La reconstruction du four recueille 6 voix pour, 1 voix contre et on dénombre 3 abstentions. Le four sera donc reconstruit et la somme prévue est maintenue au budget investissement. Le projet de budget 2019 est donc inchangé et le Maire demande aux Conseillers leur approbation. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de budget previsionnel pour 2019 tel que décrit par notre secrétaire.

4 – APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Conformément au budget présenté, le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 15.30 %

Foncier bâti : 7%

Foncier non bâti : 64.05 %

CFE : 24.27 %

Le Maire précise que, suivant l'état 1 259 transmis par l'administration, le montant perçu au titre de la taxe d'habitation est maintenu à hauteur des années précédentes malgré une réforme annoncée de cet impôt. Le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction des taux de 2018.

5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le budget 2019 prévoit 4 000 € soit à peu près la même somme que les années précédentes. Plusieurs Conseillers demandent à ce que chaque association souhaitant une aide de la Commune en fasse la demande par écrit tout en demandant une réponse rapide pour pouvoir décider définitivement lors du prochain conseil. Le Maire propose de faire un courrier en ce sens à chaque Président puis donne ensuite lecture de l'ensemble des demandes déjà reçues.

6 – DELIBERATION POUR ENCAISSER DEUX DONS :

Le Maire demande aux Conseillers de délibérer pour que la Commune puisse encaisser deux dons exceptionnels, un émis par Dominique et Jean Marc VERMASSEN d'un montant de 700 € et un autre de 1 000 € transmis par Mr CORNEMILLOT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 – DELIBERATION POUR ATTRIBUER LA COUPE DE BOIS N°11 AU PERTHUIS DE LEOUX :

Le Maire avec l'accord d'Emile Mallet a proposé le lot n° 11 des coupes de bois prévues au Perthuis de Léoux à André PONCON en remerciement de services rendus en 2018 pour la création des pistes desservant l'ensemble des lots. Il devra néanmoins s'acquitter des 50 € fixés pour chaque lot. Le Conseil valide à l'unanimité.

8 – APPROBATION DES PLANS DE RECONSTRUCTION DU FOUR :

Le Maire a fait passer par mail aux Conseillers une proposition de plans pour la reconstruction du four afin de requérir leur avis. Il s'agit d'un petit bâtiment en pierres (2.70 x 3.45) implanté dans l'angle sud-est de la cour d'une surface minimum pour reconstruire un four de 1.40 m de diamètre avec un auvent de 1.20 m devant la porte. L'ensemble des Conseillers approuve ces plans et Marine PANAZOL propose d'établir la déclaration préalable de travaux courant de la première quinzaine d'Avril. Des devis seront demandés pour la construction du bâtiment sachant que le four lui-même sera reconstruit par nos soins avec les directives d'Emile Mallet.

9 – CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES « AMENDES DE POLICE 2019 ».

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre des « amendes de police ». Pour cela il a fait établir quatre devis pour les travaux suivants :

- 1 - Garde-corps sur les anciens WC publics en vue d'aménager cet espace : 3 550 € HT
- 2 - Marquage de places de parking : 2 015 € HT
- 3 - Mise en place d'une main courante métallique dans la rue de la Calade : 4 280 € HT
- 4 - Mise en place d'une main courante double dans la rue des Marches de Pierre : 1 295 € HT

Après discussion, il est décidé de retenir les devis 1 et 3 pour une somme totale de 7 830 € HT et de présenter un dossier sur ces bases.